

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(convoqué individuellement par écrit le 14 novembre 2013)

Le Maire

Michel DAESCHLER



SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013



Sous la présidence de M. **Michel DAESCHLER, Maire**

Etaient présents :

MM. les Adjoints :

Paul SCHMID

André AUBELE

Martin PACOU

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Bertrand HOEHN

Fabien HOFFBECK

Bernard KAUFFER

Anita KIM-WEISHAAR

Raphaël KOENIG

Sonia MAHOU

Jean-Claude NICOL

Antoine NOPPER

Absents excusés :

M. Antoine HERTLING qui donne procuration à M. Paul SCHMID

Mme Anita BOEHLER qui donne procuration à M. Michel DAESCHLER

M. Germain KASTNER-SPEISSER qui donne procuration à M. Antoine NOPPER

Mme Valérie KAYSER qui donne procuration à M. Raphaël KOENIG

Mme Sophie MULLER qui donne procuration à Mme Anita KIM-WEISHAAR

Mme Nathalie SIGRIST

Absent :

M. Stéphane GILLMANN



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

2013 ó 61

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALOUETTES ó AVENANT N° 1 AU LOT 2 ó ECLAIRAGE PUBLIC ó RESEAUX SECS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des prestations supplémentaires, soit :

- travaux en plus :
 - enfouissement du réseau câblé entre le n° 13 et la zone IINA en limite de KOLSHEIM,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise SOBECA, titulaire du lot 2 ó éclairage public ó réseaux secs s'établissant comme suit :

- travaux en plus : 4 106,27 ¤ H.T.,

DE C I D E

- ♦ D'APPROUVER les travaux supplémentaires présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 4 106,27 ¤ H.T.,
- ♦ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 57 667,50 ¤ H.T. à 61 773,77 ¤ H.T. ainsi que les documents s'y rapportant.

2013 ó 62

OBJET : EXTENSION DE LA MAIRIE ó AVENANT N° 1 AU LOT 10 ó PEINTURE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

- travaux en plus :
 - rebouchage, une couche d'impression, pose de toile de verre,
 - couches de peinture acrylique sur murs,
 - changement motif et teinte toile de verre,
- travaux en moins :
 - peinture acrylique lisse sur murs,
 - peinture acrylique lisse sur plafonds,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise SàRL FUCHS PEINTURES, titulaire du lot 10 ó peinture s'établissant comme suit :

- travaux en plus	6 585,95 p H.T.
- travaux en moins	- 4 424,25 p H.T.
	2 161,70 p H.T.

DE C I D E

- ◆ D'APPROUVER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 2 161,70 p H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 6 729,00 p H.T. à 8 890,70 p H.T. ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2013 6 63

OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE LES VOLAILLES BRUNO SIEBERT

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société Les Volailles Bruno SIEBERT pour l'exploitation d'une unité d'abattage et de découpe de volailles à ERGERSHEIM,

VU le dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

E M E T

- ◆ un avis FAVORABLE quant à la demande d'autorisation susvisée.

2013 6 64

OBJET : LIAISON CYCLABLE : CONVENTION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION PAR LA COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE D'ART

Le Conseil Municipal,

VU le projet de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG relatif à la liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE/RD 93 qui prévoit notamment la réalisation d'une passerelle pour franchir la Bruche et le Canal de la Bruche, le pont actuel ne pouvant être utilisé à la fois par les véhicules automobiles, les piétons et les cyclistes,

CONSIDERANT que l'ouvrage d'art indépendant sera destiné aux piétons et aux cyclistes,

CONSIDERANT qu'une participation financière de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, au titre de l'accès piétons, est requise, moyennant la conclusion d'une convention,

VU le projet de convention portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'un ouvrage d'art à ERNOLSHEIM-BRUCHE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- ◆ D'APPROUVER la convention à intervenir entre la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'un ouvrage d'art à ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ◆ D'ACCEPTER le financement proposé pour cette opération, soit :

NATURE DE L'OPERATION	MONTANT H.T.	FINANCEMENT		
		Département	Commune	Communauté de Communes
Ouvrage d'art	642 000.00 €	110 600.00 €	265 700.00 €	265 700.00 €
Itinéraire cyclable	395 000.00 €	68 000.00 €	0.00 €	327 000.00 €
Divers	80 000.00 €	13 900.00 €	0.00 €	66 100.00 €
TOTAL	1 117 000.00 €	192 500.00 €	265 700.00 €	658 800.00 €

- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer la convention susdite.

2013 65

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

VU le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour l'exercice 2012,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

DONNE ACTE
au Maire

- ◆ du rapport annuel 2012 susvisé.

2013 ó 66

OBJET : SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : RAPPORT D'ACTIVITE 2012

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

VU le rapport annuel d'activité du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs pour l'exercice 2012,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

D O N N E A C T E
au Maire

♦ du rapport annuel 2012 susvisé.

2013 ó 67

OBJET : SICTOMME ó RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2012

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOLSHEIM et Environs (SICTOMME) pour l'exercice 2012,

Après avoir entendu les explications de Monsieur André AUBELE, Adjoint au Maire,

D O N N E A C T E
au Maire

♦ du rapport annuel 2012 susvisé.

2013 ó 68

OBJET : SALLE OMNISPORTS : VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions réglementaires concernant la sécurité dans les bâtiments communaux,

VU la proposition d'avenant à la convention d'abonnement pour les vérifications périodiques des installations électriques établie par la Société SOCOTEC,

DECIDE

◆ D'APPROUVER l'avenant au contrat d'abonnement afin de rajouter :

- la vérification périodique des installations électriques de la salle omnisports pour un montant de 680.00 € H.T./an,

AUTORISE

◆ le Maire à signer l'avenant à intervenir.

2013 6 69

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AVENANT A LA CONVENTION RELATIF A LA TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal,

VU la convention du 18 décembre 2007 conclue entre la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

VU la proposition d'avenant à ladite convention pour les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à la transmission des documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative, compte administratif),

DECIDE

◆ D'APPROUVER l'avenant à la convention du 18 décembre 2007 relatif à la télétransmission des documents budgétaires,

AUTORISE

◆ le Maire à signer l'avenant à la convention susdit.

2013 6 70

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2013

Le Conseil Municipal,

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

VU sa délibération n° 2013-17 du 4 avril 2013 adoptant le budget primitif de l'exercice 2013,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier certains crédits prévus au budget primitif
2013,

DECIDE

◆ D'APPROUVER la décision modificative budgétaire suivante :

	SECTION	ARTI- CLES	DESIGNATIONS	BP	DECISION MODIFICATIVE	
Dépenses	Fonctionnement	73925	FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)	17 000.00 €	+ 2 200.00 €	
Dépenses	Fonctionnement	022	Dépenses imprévues	10 000.00 €		- 2 200.00 €
Dépenses	Investissement	20415	Subventions d'équipement – Groupement de Collectivités (<i>participation passerelle</i>)	0.00 €	+ 300 000.00 €	
Dépenses	Investissement	2151	Réseaux de voirie	796 055.03 €		- 300 000.00 €

2013 6 71

OBJET : LOCATION DES SALLES COMMUNALES : FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE
à l'unanimité

◆ DE FIXER comme suit :

⇒ les tarifs de location des différentes salles communales :

Période d'été du 15 avril au 15 octobre

21 novembre 2013

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Locaux	Citoyens d'Ernolsheim à but non lucratif	Citoyens d'Ernolsheim à but lucratif	Personnes extérieures à Ernolsheim	Associations d'ERNOLSHEIM-BRUCHE 2/an gratuite à/c 3 ^{ème} :	Sté - CE ou Assoc. extérieurs	
					A but non lucratif	A but lucratif
Salle socioculturelle	314 €	860 €		319 €	807 €	1 166 €
Sonorisation et équipement scénique	42 €	64 €		43 €	64 €	64 €
<i>Caution</i>	513 €	1 025 €		513 €	1 025 €	1 630 €
Salle omnisports G.S. + P.S.	GS réservée exclusivement au sport			453 €	1 308 €	1 610 €
G.S.	GS réservée exclusivement au sport			201 €	975 €	1 231 €
P.S.	206 €	615 €		146 €	616 €	821 €
P.S. hors cuisine	167 €	513 €		78 €	513 €	615 €
<i>Caution</i>	513 €	1 025 €		513 €	1 025 €	1 640 €
Espace du Lavoir						
1 salle	95 €	215 €		95 €	215 €	267 €
2 salles	166 €	408 €		166 €	408 €	534 €
<i>Caution</i>	206 €	308 €		206 €	410 €	565 €
Club House foot ou pêche	151 €	382 €		151 €	382 €	503 €
<i>Caution</i>	206 €	308 €		206 €	410 €	565 €
Corps de Garde						
Rez-de-chaussée	57 €	142 €		139 €	147 €	210 €
1 ^{er} étage	42 €	108 €		107 €	126 €	189 €
Forfait par séance de 1 à 2 heures	16 €					
Terrain de foot + vestiaires	Match				162 €	272 €
	Tournoi				256 €	471 €
Assurance obligatoire	27 €					
Majoration de la location pour la période hiver du 16 octobre au 14 avril	Salle socioculturelle = 65 € Club House Foot ou Pêche = 38 € P.S. = 38 € / G.S. = 68 € E.L. = 1 salle 27 € ou 2 salles 43 € Corps de Garde = 27 €					
Taxe ordures ménagères	Cette taxe peut être facturée en fonction du nombre de personnes : - de 0 à 180 personnes = 16 € - de 181 à 360 personnes = 33 € - de 361 à max = 63 €					
Forfait nettoyage	Salle = 80 € / Cuisine = 70 €					
Location ½ journée pour formation ou réunion d'entreprises	50 % du tarif de la salle concernée					

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

⇒ les tarifs de location du mobilier, de la vaisselle et de matériel divers :

	Pour les citoyens et associations d'Ernolsheim-Bruche			DIVERS
	VAISSELLE Prix à la semaine	MOBILIER Salle Omnisip. P.S.	MATERIEL BRASSERIE	
Bac de 12 couverts - S.O.	13 €			
Bac de 60 couverts - S.O.	42 €			
Location verres – S.O.	0,15 €/pièce			
Caution	50 €			
1 table + 4 chaises		60 €		
1 chaise		10 €		
1 table		30 €		
Caution		201 €		
Garniture ancien modèle (1 table + 2 bancs)			4 €	
Garniture nouveau modèle (1 table + 2 bancs)			7 €	
1 table (nouveau modèle)			3,50 €	
1 banc (nouveau modèle)			2,50 €	
1 chaise coque bleue (G.S.)			2,00 €	
Chapiteaux Fournir attestation d'assurance	3 x 3 m.			178 €
	Caution			1 026 €
	3 x 6 m.			211 €
	Caution			1 539 €
Grille caddie (prix à la semaine)				2 €
Percolateur / cafetière				5 €
Remplacement d'une clé perdue	15 €			

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

VAISSELLE

Assiette plate	3,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Tasse à café	2,40 €
Sous-tasse à café	2,20 €
Fourchette	2,00 €
Couteau	1,60 €
Petite cuillère	1,60 €
Cuillère à soupe	1,60 €
Couvert à salade Plast 300	3,10 €
Couteau à viande	2,00 €
Couteau à pain	2,00 €
Pochon inox 65	6,20 €
Cruche	3,10 €
Verre à eau (24,5 cl)	2,00 €
Verre à vin blanc (15,5 cl)	2,00 €
Verre à vin rouge (17 cl)	2,00 €
Flute à champagne (17 cl)	2,00 €
Verre à bière	2,00 €
Verre à digestif (6,5 cl)	2,00 €
Plat ovale inox uni (340 x 220)	6,20 €
Plat ovale inox creux (305 x 185)	10,20 €
Légumier à oreille inox uni 220	8,20 €
Plat rond uni 340	6,20 €
Corbeille à pain inox ovale 260	6,20 €
Plateau de service	8,20 €
Décapsuleur	2,00 €
Tire-bouchon	5,10 €

CUISINE SALLE SOCIOCULTURELLE

Ramasse couvert	12,30 €
Planche à découper 400x300	12,30 €
Pochon inox 180	25,00 €
Ecumoire araignée inox 180	12,30 €
Fouet inox 350	6,20 €
Spatule à réduire inox 375	8,20 €
Pelle spatule inox 1200	34,00 €
Pince tout usage L 225	7,20 €
Ciseaux inox 225	3,00 €
Passoire conique inox 400x200	48,00 €
Casserole inox 180/2.1 l.	18,00 €
Casserole inox 240/5.5 l.	28,00 €
Faitout inox 210/8.6 l. + couvercle	34,00 €
Faitout inox 310/14.5 l. + couvercle	67,00 €
Marmite haute inox 500/98 l. + couvercle	324,00 €
Plaque à rôtir 400x300	32,00 €
Plaque à rôtir 500x350	38,00 €
Plaque à rôtir 600x400	47,00 €
Poêle du chef inox 240	34,00 €
Poêle du chef inox 320	49,00 €
Poêle du chef inox 400	76,00 €
Percolateur café 110 tasses	229,00 €
Ouvre boîte électrique	125,00 €
Tire bouchon comptoir	100,00 €
Grille four	20,00 €
Plat four	32,00 €

⇒ les tarifs des occupations régulières des salles culturelles et sportives :

ASSOCIATIONS	COTISATIONS 2014
FAMILLES RURALES	1 410.-
TENNIS CLUB	262.-
VOLLEY	155.-
PETANQUE CLUB	112.-
A.S.E.	485.-
TENNIS DE TABLE	/
G.V.F.	130.-
A.P.P.M.A.	155.-
A.P.O.B.	155.-
RAME	130.-
ERNOBAD	155.-

◆ DE FAIRE une mise à jour annuelle des tarifs selon l'indice des prix à la consommation.

2013 672

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 12 novembre 2013 de parents d'un enfant fréquentant le Lycée Fustel de Coulanges de STRASBOURG sollicitant une participation financière pour un voyage scolaire à BARCELONE du 13 au 18 avril 2014,

DECIDE

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2013 6 73

OBJET : APUREMENT DE L'ÉTAT DE L'ACTIF

Le Conseil Municipal,

VU la circulaire interministérielle du 31 décembre 1996 précisant les modalités d'ajustement de l'inventaire et du fichier des immobilisations,

CONSIDERANT que cette circulaire préconise notamment l'apurement progressif des biens renouvelables autres que les constructions, le matériel de transport ou de voirie,

VU la délibération du 11 décembre 1997 portant ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire de sortir de l'état de l'actif les biens renouvelables, acquis depuis plus de 5 ans au 1er janvier 2013, c'est-à-dire avant le 1er janvier 2008 qui par nature se déprécient rapidement et irrémédiablement et sont donc considérés à ce jour comme totalement amortis,

DE C I D E

◆ DE NE PAS MAINTENIR à l'état de l'actif les biens figurant sur l'état ci-joint, acquis avant le 1er janvier 2008 concernant les comptes :

- 2183 : matériel de bureau et matériel informatique,
- 2184 : mobilier,
- 2188 : autres.

APUREMENT DE L'ÉTAT DE L'ACTIF

(annexe à la délibération n° 2013-73 du 21 novembre 2013)

Année d'acquisition	N° inventaire	Libellé
2008	MM0414	Contrôle conformité Oracle
2008	MM0415	Installation et paramétrage MAGNUS
2008	MM0416	Ecran école élémentaire
2008	MM0417	Téléphone sans fil
2008	MM0418	Photocopieur
2008	MM0419	Pupitre
2008	MM0420	Moniteur vidéo
2008	MM0421	Mobilier école élémentaire
2008	MM0422	Divers mobiliers
2008	MM0423	Armoire école maternelle
2008	MM0424	Armoires murales
2008	MM0425	Etagères
2008	MM0426	Portique signalétique
2008	MM0427	Reliure et restauration registres d'état civil
2008	MM0428	Panneaux électoraux
2008	MM0429	Film antigraffiti
2008	MM0430	Poubelles + distributeurs papier

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

2008	MM0431	Chariots multi-usages
2008	MM0432	Lettres découpées
2008	MM0433	Radio CD école élémentaire
2008	MM0434	Distributeurs papier toilettes
2008	MM0435	Vitrine d'affichage
2008	MM0436	Evier exposition
2008	MM0437	Reliure registres état civil
2008	MM0438	Téléviseur
2008	MM0439	Appui-vélos pour garage
2008	MM0440	Divers mobiliers
2008	MM0441	Cendriers
2008	MM0442	Perceuse coupe branches
2008	MM0443	Sèche-mains
2008	MM0444	Poubelles
2008	MM0445	Débroussailleuse
2008	MM0446	Réfrigérateur
2008	MM0447	Salle socioculturelle
2008	MM0448	Aspirateur
2008	MM0449	Installation extincteurs
2008	MM0450	Construction salle socioculturelle
2008	MM0451	Construction salle socioculturelle
2008	MM0452	Taille-haies
2008	MM0453	Balayeuses
2008	MM0454	Tour gymino
2008	MM0455	Chariot
2008	MM0456	Diverses plaquettes
2008	MM0457	Divers matériels
2008	MM0458	Plaque
2008	MM0459	Grilles caddie
2008	MM0460	Monobrosse salle polyvalente
2008	MM0461	Vestiaires et cintres
2008	MM0462	Bacs 770 litres
2008	MM0463	Escabeaux et échelles

2013 ó 74

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

- Voirie : les trottoirs devant le n° 21 rue des Lièvres et le n° 24 rue des Faisans seront aménagés pour un montant de 4 600 p H.T..

